

SOCIAL

Pouvoirs des médecins, financement, gouvernance : le ministre en appelle aux syndicats et au patronat pour « revaloriser la médecine du travail ». Il confirme aussi le lancement d'une vaste enquête sur le stress en milieu professionnel.

Médecine du Travail : Xavier Bertrand invite les partenaires sociaux à négocier

Les partenaires sociaux envoyés au chevet de la médecine du travail : vendredi, lors de la deuxième conférence tripartite sur les conditions de travail, le ministre du Travail, Xavier Bertrand, les a invités à lancer « *dès que possible* » une négociation sur la réforme des services de santé au travail. Selon lui, il faut agir sur « *trois axes : créer une culture de la prévention, renforcer la diversité des compétences au sein des services de santé et mettre en place un meilleur pilotage du système* ». Ces axes seront repris dans la

« feuille de route » que le ministère va leur envoyer afin de cadrer l'ampleur des discussions sur un sujet aussi large.

Pas de financement public

« *Il faut voir comment revaloriser la médecine du travail, comment déléguer les tâches* » aux infirmiers du travail, a-t-il notamment précisé. Il préconise aussi d'élargir les pouvoirs des médecins du travail, en les autorisant par exemple à individualiser le suivi des salariés (« Les Echos » du 27 juin). Les partenaires sociaux devront aussi

discuter du financement des services de santé au travail. Le gouvernement exclut un financement public mais se dit favorable à une refonte de l'assiette de cotisations patronales. En termes de gouvernance, Xavier Bertrand a proposé que « *le pilotage soit assuré et assumé de façon paritaire, avec éventuellement une voix prépondérante pour le patronat* », et que la collecte des cotisations soit rendue « *plus simple et plus efficace* » en la confiant à l'Urssaf. Il a par ailleurs confirmé le lancement d'une enquête nationale sur le

stress au travail, réalisée par l'Insee, dont les résultats sont attendus pour mi-2009. A la demande des syndicats, Xavier Bertrand a toutefois renoncé à instaurer une « *autopsie psychologique* » des suicides, destinée à identifier un éventuel lien de causalité entre le décès, les conditions de travail et la psychologie du salarié. Les syndicats estiment que « *c'est dangereux car on va fouiller dans la vie personnelle des gens* » (CFDT) et que « *c'est trop traumatisant et culpabilisant pour les proches des victimes* » (CFTC). D. P.